



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

Guipavas, le 30/07/2024

District de Brest

Nos réf. : 24DIS30

Affaire suivie par : Yolande Roumier
yolande.roumier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 98 28 68 12

Objet : Commune de Guipavas- avis sur PC 029 075 24 00053

Monsieur Le Menedeu,

Par courriel du 01 juillet 2024, vous sollicitez l'avis de la DIR Ouest sur un dossier de permis de construire relatif à la construction du nouveau stade de Brest, l'ARKEA Park aux abords de la RN 265 sur la commune de Guipavas.

En tant que gestionnaire du réseau routier national, voici mes observations :

Implantation par rapport à la RN 265 :

Le règlement d'urbanisme applicable sur la zone concernée prévoit un recul loi Barnier de 100 m. Le parking « PK3 BMA » ainsi que les noues 7, 3, 4 et 5 devant recueillir les eaux pluviales, sont prévus d'être implantés dans cette bande de recul.

Pour rappel, toutes constructions ou installations sont interdites dans la bande de recul de la loi Barnier.

Gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales provenant des toitures des futures constructions et des zones imperméabilisées de la parcelle transitant pas différentes noues ne pourront **en aucun cas** être rejetées dans le réseau d'assainissement de la RN 265, celui-ci n'étant pas dimensionné pour les recevoir.

L'autorisation de rejet du débit de fuite dans le milieu naturel ne s'applique pas aux fossés des Routes Nationales

J'émet donc un avis défavorable sur l'aménagement tel que présenté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Menedeu, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du district de Brest

Pascal Cornic

mail : adrien.le-menedeu@brest-metropole.fr

Copie : CEI de Brest

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Tél. : 33 (0) 2 98 28 68 10 – fax : 33 (0) 2 98 28 68 19
Chemin de Poul Ar Feunteun
29490 GUIPAVAS